

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n° 21 / 2020

Portant mise à jour du PLU de la commune de VIC LE FESQ

Le Maire de Vic le Fesq ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-60, R151-51 à R151-53 et R153-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2019 ayant approuvé le PLU ;

Vu le zonage d'assainissement pluvial approuvé le 27 février 2020 ;

Considérant qu'il a lieu de l'annexer au PLU ;

Arrêté :**Article 1^{er}**

Le plan local d'urbanisme de la commune est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, a été porté en annexe du PLU :

- Zonage pluvial de la commune de Vic le Fesq.

Article 2

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture.

Article 3

Conformément à l'article R153-18 du code de l'urbanisme, le présent arrêté sera affiché en mairie pendant le délai d'un mois.

Article 4

Copie du présent arrêté est adressée à M. le préfet.

Fait à Vic le Fesq, le 17 mars 2020.

José MONEL,
Maire.